

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF - Samedi 25 mai 2024

Présents : A. Matray, N.Haidar, M. Denoeud, E. Stasiak, R. Maillard, D.Lavieville, C.Leignel, C.Leroy, V.Massiet, S. Poullie, Monsieur le Maire

Excusés : B.Auxent, M-H.Dehaene, C.Bertolotti, B.Ulrich, S.Vermeulen, B.Collin, C.Brichet, A.Poissonie, V.Fossaert,

Absents : L.Marécaux, C.Debrabant, M.Griot

Ordre du jour :

- Rappel des règles du protocole pour le pavoisement
- Rues scolaires
- Présentation du budget municipal 2024

1. Agenda municipal

Monsieur le Maire accueille les participants et leur fait part de deux dates importantes dans l'agenda municipal qui peuvent les intéresser au titre de la participation citoyenne :

- Budget participatif : dépôt de projet à partir du 15 juin

La 4ème édition du budget participatif démarrera samedi 15 juin et la fin de dépôt des projets est fixée au 30 septembre 2024. Comme les années précédentes, les Madeleinois pourront déposer leur projet via le site internet dédié au budget participatif ou en version papier dans une urne prévue à cet effet dans le hall de la mairie. Le vote sera ouvert aux Madeleinois de mi-octobre à mi-décembre. Les membres du CCC seront invités à voter pour leurs projets préférés lors d'une réunion en novembre, ce vote comptera pour 25% du résultat final. Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie des vœux à la population en janvier 2025.

- Atelier urbain de proximité sur le devenir du café Le Véga le 8 juin prochain

Il se déroulera de 9h30 à 12h et sera organisé sur place, avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé dans les dispositifs de concertation.

2. Rappel des règles du protocole pour le pavoisement (question de Monsieur Stasiak)

Monsieur Stasiak est invité à préciser sa question concernant le pavoisement. Il indique qu'il se demandait si les habitants pouvaient pavoiser leur domicile lors d'hommages nationaux comme ce fut le cas lors du décès de l'Amiral de Gaulle, par exemple.

Monsieur le Maire explique que le protocole du pavoisement est rythmé par les rendez-vous du calendrier républicain et rappelle que la Ville fournit un drapeau à tout habitant qui en fait la demande car plus la mémoire des événements républicains est partagée et célébrée par un maximum de personnes, mieux la République se porte. Il en profite aussi pour rappeler qu'un drapeau ne doit jamais toucher le sol et que lorsqu'un drapeau est abîmé, il convient de ne pas le jeter. Si aucun texte réglementaire ou législatif ne règle leur destruction, les services de l'Etat préconisent de détruire les drapeaux de façon à ce qu'ils ne puissent pas être réutilisés. Il est ainsi recommandé de les incinérer. La Ville peut reprendre les drapeaux qu'elle a fournis s'ils sont abîmés et en fournir d'autres.

Dans le cas particulier de l'hommage national rendu à Philippe de Gaulle, la Ville n'a pas reçu de consignes particulières de la Préfecture, mais cette absence de directives n'empêche pas les habitants de sortir leur drapeau, cela peut même être l'occasion d'engager le dialogue avec des voisins ou passants curieux de savoir pourquoi le drapeau est sorti. Dans un autre registre, beaucoup de personnes sortent spontanément leur drapeau, par exemple, quand la France participe à de grandes compétitions sportives. C'est une pratique courante, symbole de soutien et d'unité, et nul n'émettra donc de critiques si un drapeau est sorti pour une occasion de ce type.

Monsieur le Maire évoque une commémoration exceptionnelle appelée « le cortège de la Libération », qui aura lieu en 2025 en collaboration avec les Villes de Wambrechies, Marquette, Saint-André, avec une halte à Saint-André pour finir sur le parking Dhinnin. Il s'agira d'un temps de partage festif et familial qui contribuera à promouvoir le devoir de mémoire.

Monsieur Stasiak demande si, pour le gendarme Arnaud Beltrame, décédé après s'être substitué à un otage lors d'une attaque terroriste en 2018, la Ville avait organisé un événement particulier. Monsieur le Maire précise que l'Etat avait transmis un protocole précis dans ce cas, qui a conduit à organiser un rassemblement devant le parvis de l'Hôtel de Ville. Par la suite, la Municipalité a fait réaliser une fresque en l'hommage du Colonel Beltrame qui a été exposée au niveau de l'ancienne gendarmerie.

Plus récemment, le Conseil Municipal a aussi délibéré pour donner le nom de Dominique Bernard, enseignant d'Arras décédé en 2023 suite à une attaque terroriste, à un square madeleinois.

Monsieur Lavieville demande s'il est possible d'afficher d'autres drapeaux que celui de la France lors des commémorations. Monsieur le Maire répond qu'il est possible pour la Libération, par exemple, de mettre aux côtés du drapeau français ceux des pays qui ont contribué à libérer la France.

Il est rappelé qu'en Mairie, les seuls drapeaux sont le drapeau français, le drapeau européen, les drapeaux locaux de La Madeleine et de sa ville jumelée de Kaarst.

3. Les rues scolaires (question de Madame MATRAY)

Pour rappel : L'expérimentation des rues scolaires mise en place à la Madeleine depuis le 13 mai a pour but d'apaiser les rues concernées et de favoriser les déplacements doux. Cette expérimentation concerne les écoles Gaston-Leclercq Victor-Hugo et Jeanne d'Arc. Il s'agit d'interdire la circulation aux véhicules motorisés sur une portion de rue juste avant et juste après les entrées et sorties des élèves.

Mme Matray indique qu'elle est à la fois riveraine et parent d'élève de l'école Jeanne d'Arc et qu'elle constatait jusqu'alors beaucoup de comportements dangereux des automobilistes. Elle apprécie donc ce dispositif rue Faidherbe et précise qu'elle pense que la présence policière apaise particulièrement la situation même si elle est bien consciente que les comportements dangereux peuvent se reporter un peu plus loin.

Monsieur le Maire lui indique que les premiers retours de cette expérimentation sont plutôt positifs et que les retours négatifs émanent principalement de personnes non-madeleinoises perturbées dans leurs habitudes.

Il est rappelé que cette expérimentation fait suite à un diagnostic de la sécurité aux abords des écoles réalisé avec un prestataire qui avait fourni plusieurs pistes d'action parmi lesquelles le dispositif des rues scolaires pour les écoles où il est actuellement testé.

Une évaluation de l'expérimentation aura lieu à partir de fin juin. Chaque témoignage est important dans ce cadre et Monsieur le Maire remercie Mme Matray pour le partage de son vécu.

Monsieur le Maire doit quitter la réunion pour rejoindre la fête des familles organisée cette même matinée, il laisse la parole à Mme Massiet.

Mme Massiet ajoute que l'école Jeanne d'Arc bénéficie aussi de totems clignotants qui ont amélioré la visibilité de l'entrée et qu'il était en effet nécessaire d'agir pour améliorer la sécurité des enfants et des familles. L'école accueille 450 élèves (dont 15% d'extérieurs à la Ville). Ils entrent dans l'école en 5 à 10mn et elle ne dispose pas d'un parvis. Quand Mme Massiet s'est rendue sur place, à plusieurs reprises depuis le début de l'expérimentation, elle a constaté que la rue scolaire constitue de fait un parvis avec des personnes qui ont de la place pour attendre l'ouverture des portes en toute sécurité.

Elle ajoute que chacun doit se mobiliser et changer ses habitudes pour le bien commun, et rappelle qu'il s'agit au maximum de 136 jours de classe dans l'année.

Mme Matray abonde et indique que des parents se garent sans difficulté vers le square du Chauffour.

Mme Massiet conclut en rappelant qu'une évaluation aura lieu fin juin, que la Ville est bien au fait des problématiques rencontrées et qu'elle sait que cette solution ne conviendra pas à toutes les familles. Elle réaffirme que chacun doit prendre sa part pour que la sécurité aux abords de l'école s'améliore.

4. Présentation du budget municipal 2024

La présentation est réalisée par Mme Le Roy, Adjointe au Maire déléguée aux Finances sur la base du Powerpoint projeté lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier, durant lequel ce budget a été voté.

Mme Le Roy présente tout d'abord le Compte Administratif qui dresse le bilan de 2023. La section de fonctionnement qui concerne les dépenses courantes de la Ville indique presque 28M d'euros de recettes et 25M d'euros de dépenses. Le résultat avec les excédents reportés est de 8,7M d'euros. La section investissement (grands projets) indique 4 millions de recettes, 10M d'euros de dépenses.

La capacité d'investissement est très bonne avec 4,7M d'euros et le taux d'épargne nette est de 17%. Le plus gros poste de dépenses est constitué par les charges de personnel, puis les charges liées aux bâtiments (eau, électricité) et aux animations.

Les dépenses d'investissement se sont concentrées pour 54% sur l'acquisition du terrain du SILILAM (5M d'euros), le passage de l'éclairage public en LED, les projets au long court, SOLAMAD (école A. Frank et conservatoire en 2023) et les travaux réguliers pour entretenir la piscine.

La plupart des recettes proviennent des impôts locaux et de l'autofinancement. Des dotations sont reçues de la MEL, de l'Etat.

Les ratios (comparaison avec des villes de même taille) montrent que la Ville est très peu endettée, l'encours de la dette ne faisant d'ailleurs que baisser d'année en année.

Le budget primitif de 2024

Il s'élève à près de 38 M d'euros, 26M d'€ en fonctionnement et près de 12M d'€ en investissement.

Répartition des dépenses et des recettes

Ce sont les charges de personnel qui représentent la plus grande partie des dépenses, suivies par les dépenses d'acquisition et de travaux et les charges à caractère général.

Les recettes sont essentiellement constituées de l'autofinancement et des impôts des contribuables.

Dépenses d'investissement

Une grande partie est consacrée aux projets à long terme dont les dépenses sont réparties sur plusieurs années (AP/CP).

Trois grands projets représentent une grande part des investissements : le Coeur de Ville, la Zone d'Activités Solidaires (ZAS) et le plan SOLAMAD. Le montant global (AP) est ce qui est dépensé au total, et la somme dépensée cette année est pour Coeur de Ville : 1M d'euros, pour la ZAS : 2,4M d'euros, et pour SOLAMAD : 1,1Md'euros.

La Ville est une des premières communes à expérimenter un budget climatique, c'est-à-dire à répartir ses dépenses d'investissement selon leur degré d'impact favorable ou défavorable à l'environnement. 37% des investissements sont classés en très favorables et 16% en favorables.

Question de M. Lavieville : est-ce que les boîtes à dons et à livres sont dans la section « équipement mobilier » ? Réponse : Non, elles sont réalisées en interne par les services techniques. M. Lavieville trouve qu'elles sont souvent abîmées. Mme Massiet indique que les services techniques doivent effectuer beaucoup d'interventions chaque semaine et qu'il est important de le leur signaler par mail sur participation@ville-lamadeleine.fr.

Recettes fiscales de La Ville

L'Etat a réactualisé les valeurs locatives constituant la base de la taxe foncière. Madame Le Roy rappelle que la commune avait baissé le taux de 1 point en 2022 afin d'amortir la hausse décidée par l'Etat. Pour 2024, le taux est maintenu pour la seconde année consécutive.

Comparaison des taux madeleinois de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties avec les communes environnantes

Le taux de la Madeleine est de 43% pour les propriétés bâties. Il figure parmi les taux les plus bas. Pour les propriétés non bâties, le taux de la taxe foncière de la Madeleine est le plus bas des communes environnantes.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 13%, il fait également toujours partie des taux les plus bas.

Ratios 2024 comparés à la moyenne nationale 2022 des communes de la même strate (entre 20 000 et 50 000 habitants)

Le budget 2023 se situe en deçà de la moyenne nationale pour les dépenses réelles de fonctionnement par population et les recettes réelles de fonctionnement par population.

La Ville reste très peu endettée (la dette par habitant est de 171,27€ alors que la moyenne est de 1006 € par habitant).

Pour conclure la réunion, Mme Massiet invite les participants qui le souhaitent à rejoindre la balade dessinée en cours pour l'ouverture du Salon des artistes madeleinois et annonce la consultation au sujet des peintures de l'église Sainte-Marie-Madeleine qui a lieu le lendemain, dès 10h30, sur le parvis de l'édifice.

La séance est levée à 10h45.